

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LUNDI 17 DECEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2025-219**

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf  
Présents : 42 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 22 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 13 Saint-Flour, après convocation légale en date du 11  
Votants : 55 décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline  
CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Louis NAVUCH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTHONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE  
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER  
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Olivia GUEROUULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc PUGNET  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETTIMBERT  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 DEC. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 DEC. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du **Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND**.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : HABITAT ET FORMATION - CRÉATION DE LA RÉSIDENCE MARIANNE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL AU BAILLEUR SOCIAL POLYGONE**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Pierre CHASSANG

**Vu** le projet de création d'une résidence jeunes actifs à Saint-Flour portée par le bailleur social Polygone, dans le même bâtiment que le centre de formation « Campus by Saint-Flour » destiné aux métiers du numérique, de l'industrie et du commerce ;

**Vu** le plan prévisionnel de financement de l'opération (cf. Annexe jointe à la délibération) dont le programme immobilier a été estimé à 2,7 millions d'euros HT, financé à hauteur de 408 000 € par l'Etat, 20 000 € par la Mission locale, 120 000 € en fonds propres et par des prêts ;

**Vu** le fonds de concours communautaire exceptionnel sollicité par Polygone à hauteur de 110 000 € pour boucler le plan de financement de cette opération ;

**Considérant** que ce projet prévoit la création de 34 logements (27 T1, 5 T1 BIS et 2 T2) meublés et équipés accessibles prioritairement aux jeunes actifs de 16 à 30 ans, avec un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou dans le cadre d'un contrat de travail, ou aux plus de 30 ans en situation de formation pour reconversion professionnelle ;

**Considérant** que ce projet correspond pleinement aux enjeux du projet de territoire porté par Saint-Flour Communauté en termes de développement et d'attractivité territoriale ;

**Considérant** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025 ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 17 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DONNE un avis favorable au soutien de création d'une résidence sociale dénommée Marianne à Saint-Flour ;**

**DECIDE D'APPORTER un fonds de concours communautaire exceptionnel au bailleur social Polygone à hauteur de 110 000 € ;**

**AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 55 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,  
Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251217-DELIB2025-219-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025